

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 8

Artikel: Couples homosexuels : succès d'une pétition

Autor: aml

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SDES

Chantal Balet à la barre

(aml) – Le secrétariat romand de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) a enfin trouvé chaussure à son pied, pour assumer la succession de Martine Brunschwig Graf, élue en automne 1993



au Conseil d'Etat genevois. Chantal Balet a pris une décision qui lui coûte, mais qui est bien dans sa nature de battante. Elle s'apprête à quitter son Valais bien-aimé où elle mène de front son activité professionnelle d'avocate et notaire à Sion et à Martigny et sa carrière politique de cheffe du groupe libéral au Grand Conseil. Pour démarrer l'an prochain à la tête de l'antenne romande de cette association qui défend les intérêts des milieux patronaux dans l'opinion publique par le biais d'une intense activité dans le domaine de la communication. Un emploi que Chantal Balet se réjouit d'assumer, car elle aime passionnément s'impliquer dans les débats. Elle continuera néanmoins à siéger au Grand Conseil valaisan jusqu'à la fin de la législature.

Couples homosexuels

Succès d'une pétition

(aml) – Succès inespéré pour la pétition lancée au mois de mars par Pink Cross, ce groupement qui réunit les gays et lesbiennes de Suisse, dans le but de demander l'élimination des discriminations juridiques qui frappent les couples homosexuels. Rolf Trechsel, secrétaire de Pink Cross, précise que cette pétition, appuyée par quelque 200 personnalités indépendantes de toutes tendances, a réuni près de 50 000 signatures à la fin de l'été. De sorte qu'il a bon espoir qu'elle

puisse être remise aux Chambres fédérales d'ici la fin de l'année. «L'accueil réservé dans la rue à celles et ceux qui récoltent les signatures est sympathique, relève-t-il; le public semble bien au courant de nos revendications».

Cette pétition demande que les couples homosexuels qui ont construit une relation durable puissent bénéficier des mêmes droits que ceux dont jouissent les couples unis par le mariage, en particulier le droit au permis de séjour pour celui ou celle des partenaires qui vient de l'étranger, ainsi que l'égalité de traitement en cas de maladie ou de décès.

L'appui des personnalités à cette pétition, motivé par le respect des droits de la personne humaine, vise à définir plus largement le statut juridique de tous les concubins. Gilles Petitpierre, conseiller aux Etats genevois, est intervenu auprès du Conseil fédéral, relève Rolf Trechsel, pour l'inviter à se pencher sur ce problème. Une démarche appuyée par une lettre de Pink Cross à Arnold Koller, chef du Département de justice et police. Le conseiller fédéral s'est d'ores et déjà déclaré disposé à étudier de façon approfondie les possibilités de conférer un statut juridique aux couples unis par une relation durable, confirme le secrétaire de Pink Cross.

Travail de nuit

Horaires «extra»

(sk) – Réalisée auprès de 7000 entreprises, une enquête de l'OFIAMT démontre qu'à fin décembre 1991 11,5 % des travailleurs et travailleuses étaient régulièrement employé-e-s de nuit ou durant le week-end. La proportion des personnes actives de nuit atteint 10,5% dans le secteur des services et 5% dans l'industrie. Malgré l'interdiction qui les touche, on compte pratiquement autant de femmes que d'hommes exerçant une activité nocturne.

Parmi celles et ceux qui travaillent régulièrement en équipes durant le week-end, ils sont quatre fois plus dans le secteur tertiaire que secondaire. La proportion des femmes y est légèrement plus importante.

Pour se justifier, les entreprises invoquent dans le secteur des services un prolongement des horaires de travail en raison des modifications des besoins des consommateurs. Dans l'industrie, les motifs avancés sont la rentabilité et les difficultés techniques à interrompre la production.

Quelle leçon tirer des élections européennes?

En 1989, 18,5% des députés élus au Parlement de Strasbourg étaient des femmes. Le 12 juin dernier, cette proportion a passé à 25,7%.

Comment ce progrès a-t-il été possible? Y a-t-il des leçons à tirer pour nous les femmes suisses qui sommes à la veille d'élections fédérales?

Le mot d'ordre avait été donné dans les douze pays de la Communauté de veiller à présenter des listes paritaires (voir FS N° 4 avril 1994), afin d'assurer une meilleure représentation des femmes dans le Parlement européen. Bien entendu les pays – et dans les pays, les partis – ont suivi diversement ce mot d'ordre. En effet, sur un total de 7739 candidats, il n'y a eu que 2064 femmes, soit 26,7%. La proportion de 25,7% en ce qui concerne les élus est donc un succès. Le jour où l'on présentera vraiment 50% de candidates, le nombre des élus sera proche de la parité. Le fait aussi que sur les douze pays de la Communauté, onze pays voient leur représentation féminine augmenter est également un succès. Seul le Portugal régresse: au lieu de trois députées qu'il avait en 1989, il n'en a plus que deux.

Le nombre de candidates au Parlement européen n'est pas le seul élément intervenant dans l'élection (ou non) de députées, le rang qu'on accorde sur les listes aux femmes est un facteur essentiel. En effet, contrairement au système électoral suisse qui permet le cumul, le système européen ne donne des chances d'être élu-e-s qu'aux têtes de liste. Si l'on place toutes les candidates en queue de liste, elles n'ont aucune chance de passer. La liste Rocard a obtenu 15 sièges; comme elle avait fait alterner régulièrement (du moins jusqu'au rang 18) un candidat, puis une candidate, ce sont 8 hommes et 7 femmes de cette liste qui siègent aujourd'hui à Strasbourg.

Il est certain que la majorité des candidates portugaises, qui étaient proportionnellement beaucoup plus nombreuses (elles étaient 122) que les candidates belges (93) ou grecques (43), étaient placées en «position non éligible» sur leur liste respective. Ces trois pays ont droit chacun à 25 sièges; la Belgique a placé 8 femmes, la Grèce 4 et le Portugal, comme nous le disions, seulement 2. Ce facteur de la position sur la liste est primordial dans de telles élections.

S'il n'est pas possible de faire un parallèle absolu entre ces élections européennes et celles qui nous attendent en 1995, il convient tout de même d'insister sur le nombre de candidates. C'est un premier point. Il faudra veiller, en insistant auprès des partis, à ce qu'il y ait une plus grande proportion de femmes candidates au Conseil national qu'en 1991. Rappelons qu'elles étaient 834 sur un total de 1727 candidats (soit 32,6%). Seules 35 femmes avaient été élues (soit 17,5%).

Comme les chances d'être élues sont beaucoup plus faibles pour les Suissesses que pour les Européennes le 12 juin dernier – les chiffres nous le montrent – il faudra veiller à soutenir très particulièrement les candidates, surtout en Suisse romande où 4 cantons n'ont plus ou pas de représentantes à Berne.

Si dans notre pays, la place des candidates sur les listes n'importe pas, leurs qualités en revanche sont essentielles. Pour les élections européennes, les partis devaient se préoccuper (s'ils voulaient être qualifiés de féministes) de placer les femmes en «position éligible». Chez nous, les partis auront tout intérêt à présenter des candidates «éligibles», c'est-à-dire de bonnes candidates, s'ils ne veulent pas se faire traiter de machos et s'ils tiennent à garder les sièges qu'ils ont ou veulent gagner. Qu'on ne vienne pas nous dire que les candidates de valeur sont rares, elles existent! Aux partis d'être assez attractifs et de les trouver!

Simone Chapuis-Bischof

(Documentation: *Parité-Infos* de septembre 1994 qui donne des résultats détaillés des élections européennes et la brochure *Femmes au Parlement*, guide publié par la Commission fédérale pour les questions féminines).